



## 20 000 emplois aidés en moins à l'Education nationale

20 000 emplois aidés en moins à l'Education nationale : Les emplois aidés ont déjà fait la rentrée avec la fermeture de 3 écoles sur 4 à La Réunion pour cause de disparition des contrats aidés. Selon Libération, qui s'est procuré un document du Ministère du Travail, l'Education nationale pourra compter sur 50 000 emplois aidés à la rentrée, soit 20 000 de moins qu'à la rentrée 2016. Si l'éducation est moins touchée que les autres secteurs, la réduction drastique de ces emplois va rendre encore plus difficile le travail des personnels. De 70 000 à 50 000 Le Café pédagogique avait soulevé la question le 13 juillet alors que le gouvernement envisageait de ne pas renouveler la moitié des contrats aidés. Depuis le gouvernement a fait ses arbitrages. Ils vont clairement dans le sens de la suppression des emplois aidés. Libération du 17 août publie un mail du ministère du Travail qui demande aux préfets d'en finir avec les emplois aidés des entreprises et de restreindre ceux du secteur non marchand. L'Education nationale, avec l'outre mer et les secteur sanitaire et social, ferait exception avec le maintien de 50 000 contrats à la rentrée. Un nombre imposant par rapport aux 110 000 contrats mais qui est en recul par rapport aux 70 000 contrats accordés à la rentrée 2016. A l'occasion de la visite de JM Blanquer à La Réunion, les maires de l'île ont pris à partie le ministre en décidant, dans 3 communes sur 4, de reporter la rentrée scolaire du 18 au 22 août. Une grogne qui a été payante. Finalement les maires ont obtenu 2800 contrats alors que le préfet les avaient réduits à 1800. Mais c'est toujours 500 de moins que le nombre jugé nécessaire par ces maires. En métropole, 8568 postes seront disponibles en Ile-de-France, 5 433 en Occitanie, 5 573 en Auvergne Rhône Alpes, 5 379 en Hauts de France, 3 673 en Paca. Des emplois indispensables C'est qu'on imagine mal pouvoir faire tourner les écoles sans contrats aidés. Ils remplissent des fonctions indispensables de la cantine aux aides administratifs, en passant par les animateurs du périscolaire ou des aides aux transport et à la sécurité. Les AVS qui accompagnent les enfants handicapés, indispensables au bon fonctionnement des classes, sont aussi des contrats aidés. Une réduction justifiée par JM Blanquer Mais pour Jean-Michel Blanquer, comme pour le gouvernement, les contrats aidés ne sont pas une solution. A La Réunion, le 17 août, il justifie leur réduction en affirmant que "le bilan des contrats aidés n'est pas un bon bilan". C'est ce qu'Edouard Philippe avait affirmé en juillet au Parisien : "les emplois aidés ne débouchent pas sur des emplois stables". En fait selon une étude de la Dares, le bilan des contrats aidés est plus nuancé. L'étude distingue le secteur privé, où le contrat aidé peut prendre la place d'un emploi, et le secteur non marchand où c'est beaucoup plus rare. Elle distingue aussi les effets à court terme, positifs, du moyen terme : "une amélioration limitée de l'insertion professionnelle". Devant le Sénat, le 28 juin, JM Blanquer a promis 8000 contrats aidés supplémentaires pour les AVS à la rentrée. On voit mal comment cet engagement pourrait être tenu. Pourtant il concerne directement les conditions d'enseignement. F Jarraud Devant le Sénat A La Réunion Dares Dans le Café